



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



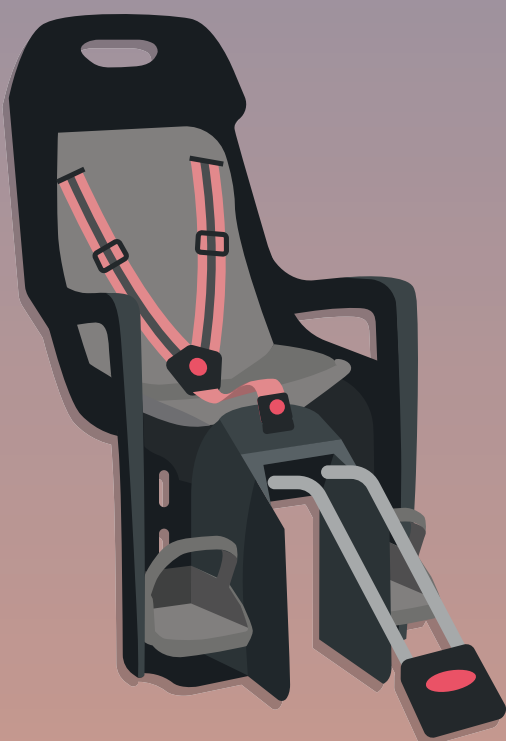
# À VÉLO,



## bien les installer pour mieux les protéger.

Pour les moins  
grands :

**JUSQU'À 5 ANS**



- Siège homologué, muni d'un harnais, de repose-pieds réglables et de protections latérales.
- Peut être fixé à l'avant ou à l'arrière.

Pour les plus grands :

**AU-DELÀ DE 5 ANS,  
JUSQU'À 14 ANS INCLUS**



- Siège homologué et adapté à des enfants plus grands, muni d'une ceinture de sécurité et de repose-pieds.
- Le transport d'un passager de plus de 14 ans est interdit.

Jamais sans son

**ÉQUIPEMENT**



- Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Au-delà, il est fortement recommandé.
- Le gilet rétro réfléchissant est obligatoire hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.



Votre enfant grandit, son équipement aussi !  
Veillez à l'installer dans un siège adapté,  
pour son confort et sa sécurité.  
Pour en savoir plus : [securite-routiere.gouv.fr](https://securite-routiere.gouv.fr)

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**